



TRAVAUX DE LA CALE DE L'ÎLE AUX MOUTONS

Des travaux attendus depuis de nombreuses années et qui vont commencer enfin début novembre. La cale de l'île aux moutons, construite en 1968, présentait depuis déjà quelques années, des signes de fatigues. En plusieurs endroits, le béton est dégradé, laissant apparaître le ferrailage. Les guides roues du côté du débarquement des vedettes sont en très mauvais état, fragilisant l'ancrage des organeaux, générant des inquiétudes pour la sécurité des passagers. Plusieurs diagnostics ont été réalisés par le Conseil Général du Finistère, gestionnaire des ouvrages portuaires de l'île. La cale étant en limite de la zone Natura 2000, il a fallu également réaliser une étude environnementale qui a retardé un peu ce projet demandé depuis près d'une décennie par les élus de l'île de Batz.

Mais cette fois, les travaux commencent !

L'entreprise Novelo a été retenue pour ce marché d'un montant de 353.638€ intégralement financé par le Conseil Général. Les structures de fondation de la cale étant en bon état, les travaux vont consister à recouler sur l'ensemble de l'ouvrage une dalle en béton de 20 cm d'épaisseur, ancrée par des ferrillages à la structure actuelle. Ces travaux se feront par tronçons d'une trentaine de mètres. Compte tenu des marées, les travaux commenceront aux deux extrémités. Durant toute la durée du chantier, la cale restera accessible pour l'accostage des vedettes de passagers. Une passerelle permettra de contourner la partie en travaux.

Toutefois, il n'est pas à exclure que certains bateaux soient annulés lors des interventions sur l'extrémité de la cale. Soyez vigilants ! Ces travaux qui vont prendre plusieurs mois, seront étalés sur 2 ans et suspendus entre avril et septembre.

DANS CE NUMÉRO

- ◆ Travaux de la cale de l'île aux Moutons
- ◆ Restauration du cordon de galets de Pors ar Raouenn
- ◆ Réforme des rythmes scolaires
- ◆ Recensement de la population 2015
- ◆ Projets portuaires retardés...
- ◆ Recensement militaire
- ◆ Travaux d'assainissement
- ◆ Informations pratiques



RÉDACTION

Commission Communication
Mairie de l'ÎLE DE BATZ Pors Kernoc
29253 ÎLE DE BATZ



LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La mise en place de cette réforme nationale s'est faite à la rentrée 2014-2015. Les 36 enfants de notre école primaire voient donc leur calendrier modifié puisque dorénavant ils ont école le mercredi matin.

Les temps d'accueils périscolaires sont assurés par les enseignantes et l'Assistante Maternelle Nathalie pour la sieste des petits.

Avec une prise en charge financière à 100 % par la Commune, voici un aperçu des différentes activités qui seront proposées gratuitement aux enfants lors des 2 séances d'1h30 par semaine avec 3 thèmes :

- **Artistique** : Danse, chant, peinture, sculpture, musique...
- **Sportif** : Badminton, ping pong, cirque, jeux de lutte, jeux collectifs, roller...
- **Culturel/divers** : Bibliothèque, cinéma, informatique, cuisine, photos, journal, jeux de société, environnement, potager...

Tous les enfants ont participé à la première session où il était proposé un atelier cuisine (très apprécié par les parents), un atelier jeux collectifs et roller. À la rentrée des vacances de la Toussaint, les prochaines activités offertes au choix des enfants seront bibliothèque, jeux de lutte et sports collectifs. De plus, la commune met à disposition les équipements nécessaires tels que salles et matériels.



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION JANVIER 2015

Le recensement de la population qui, a lieu tous les 5 ans dans les petites communes au niveau national, se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Les agents recenseurs passeront dans chaque foyer afin de recueillir les informations nécessaires au remplissage du questionnaire de l'INSEE. Merci de leur réserver le meilleur accueil.



RECENSEMENT
de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février
www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



Insee & votre commune

RESTAURATION DU CORDON DE GALETS DE PORS AR RAOUENN

Après les premiers travaux réalisés au printemps dernier suite à la tempête du 1er février, la reconstitution du cordon de galets de Pors ar Raouenn a connu une deuxième phase. Suivant les recommandations des experts, le cordon a été reprofilé de manière plus arrondie. Cette nouvelle silhouette doit permettre à la mer de passer dessus en cas de forte houle. Le chemin en contrebas, le long de la zone humide, est réouvert. Une attention particulière a été portée aux choux marins qui ne manqueront pas de recoloniser rapidement ce milieu. Du côté sud, l'exutoire de la zone humide est maintenant protégé par un clapet qui évitera aux algues et au sable de venir obstruer la buse.

L'ensemble de ces travaux, d'un montant de 29.040 € a été financé à hauteur de 80 %.



Espérons que la marée du siècle prévue en mars 2015 avec un coefficient de 119 ne vienne pas à nouveau mettre à mal cet édifice !



PROJETS PORTUAIRES RETARDÉS...

La commission portuaire a soumis au conseil municipal le projet de désenvasement d'une partie du port de l'île, au niveau du quai des pêcheurs. La législation oblige à traiter les boues comme éléments polluants. Le projet ne peut donc être mené maintenant comme il était proposé.

Le Conseil Général du Finistère, concessionnaire du port a été alerté de ce problème. Une étude environnementale sera menée en 2015, pour élaborer un programme de désenvasement des zones nécessaires du port afin de satisfaire les demandes légitimes des pêcheurs.

**Marché de Noël
Salle Ker Anna**



Du 18 au 23 décembre 2014

Avec la participation de :

Terre à l'Île

Cousons-Causons

L'Île à l'eau

Club Enez Vaz, ...

Les membres du CCAS souhaitent organiser un goûter Salle Ker Anna mi-janvier pour les 65 ans et plus, un jour de la semaine. Merci de nous faire connaître votre intention d'y participer en prenant contact en mairie au 02 98 61 77 76.

RECENSEMENT MILITAIRE



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? À cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**. Pourquoi, quand et comment se faire recenser ? Des réponses simples pour une action simple.

POURQUOI ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

QUAND ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

COMMENT ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr** (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

En janvier prochain, le poste de relèvement des eaux usées de Saint-Anne sera remplacé en raison de sa vétusté. Depuis plusieurs mois ses nombreux dysfonctionnements ont mobilisé l'équipe des services techniques. Les modifications seront apportées sur le système de relevage des eaux usées avec l'installation de pompes dans la structure actuelle. Des travaux qui s'élèvent à 15.200 € et qui ne devraient entraîner aucune perturbation pour les habitants du quartier.



INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 9 H 00 À 12 H 00

& DE 14 H 00 À 17 H 00

TÉLÉPHONE : 02.98.61.77.76

COURRIEL : mairie.iledebatz@orange.fr

SITE INTERNET : www.iledebatz.com

DÉCHETTERIE

MARDI – MERCREDI – JEUDI

15 H 30 À 17 H 30

SAMEDI 13 H 30 À 16 H 30

ENCOMBRANTS & DÉCHETS VERTS

(MAXI 1M³)

RAMASSAGE LE 2^{ÈME} MARDI D'AVRIL ET D'OCTOBRE

ORDURES MÉNAGÈRES

RAMASSAGE TOUS LES LUNDIS

RENSEIGNEMENTS AU 02 98 69 10 44